



You have downloaded a document from
RE-BUŚ
repository of the University of Silesia in Katowice

Title: Emplois particuliers du futur simple et leurs équivalents polonais

Author: Ewa Ciszewska-Jankowska

Citation style: Ciszewska-Jankowska Ewa. (2016). Emplois particuliers du futur simple et leurs équivalents polonais. "Neophilologica" (Vol. 28 (2016), s. 18-33).



Uznanie autorstwa - Użycie niekomercyjne - Bez utworów zależnych Polska - Licencja ta zezwala na rozpowszechnianie, przedstawianie i wykonywanie utworu jedynie w celach niekomercyjnych oraz pod warunkiem zachowania go w oryginalnej postaci (nie tworzenia utworów zależnych).





Ewa Ciszewska-Jankowska
Université de Silésie,
Katowice, Pologne

Emplois particuliers du futur simple et leurs équivalents polonais

Abstract

The present paper focuses on some of the uses of the Future Simple Tense and the analysis of their Polish equivalents. The material for the analysis is taken from the corpus of French literary texts and their Polish translations.

The author concentrates on the modal uses of the tense expressing probability (*Ce sera le facteur*), command (*Tu mettras la table !*), and those whose function is to soften a statement (*Je te dirai que cela ne me plaît pas*). Polish, in the above mentioned contexts, makes use of the Future Tense as well, but, as the analysis of the corpus material shows, there are some contexts where some other structures are used, such e.g. as: forms of the imperative mood or the conditional, modal particles (*pewnie, może*), constructions with the verb *musieć*, polite phrases with *proszę*, etc.

Keywords

Future Tense, modality, epistemic, injunctive, attenuation

1. Introduction

Le futur simple¹ sert à indiquer des procès qui sont postérieurs par rapport au moment de l'énonciation. Comme d'autres temps, il peut être employé avec différentes valeurs, modales ou temporelles, aussi bien en français qu'en polonais. Dans cet article, nous allons nous pencher une fois de plus sur trois emplois modaux du futur : conjectural, d'atténuation et injonctif. Nous avons l'intention d'analyser de quelle façon le futur modal est traduit en polonais afin de dégager les ressemblan-

¹ Désormais FS.

ces et les différences entre les deux langues. Pour le faire, nous nous appuyons sur un corpus constitué de textes littéraires, sélectionnés à partir de la base Frantext, et de leurs traductions en polonais. Étant donné l'étendu du problème, nous nous bornerons ici aux trois emplois mentionnés ; d'autres valeurs modales du FS seront analysées dans des travaux postérieurs.

Robert Martin (1981) distingue jusqu'à sept emplois modaux du FS :

- (1a) futur volitif (injonctif) : *Vous ferez le ménage et vous préparerez le déjeuner.*
- (1b) futur de promesse : *Je reviendrai.*
- (1c) futur des prophéties (prédicatif) : *Les poissons seront fiers de nager sur la terre et les oiseaux auront le sourire.*
- (1d) futur d'indignation (de protestation) : *Quoi ! Une autoroute traversera ces bocages !*
- (1e) futur gnomique : *On ne sera jamais assez sévère avec les voleurs.*
- (1f) futur d'atténuation : *Je ne vous cacherai pas que je ne suis guère satisfait.*
- (1g) futur conjectural (épistémique) : — *Françoise, mais pour qui donc a-t-on sonné la cloche des morts ? Ah ! mon Dieu, ce sera pour Mme Rousseau.* (Proust)

Paul Imbs (1968) et Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat, René Rioul (1994) évoquent les mêmes emplois, avec cette petite différence que Riegel *et al.* ne mentionnent pas le futur gnomique, alors que Imbs considère cet emploi non comme modal, mais temporel.

Co Vet (2003) critique cette distinction en disant qu'on considère comme modaux les emplois qui en réalité n'en sont pas, car la notion même de modalité est mal définie. Il trouve que tous les emplois, sauf l'emploi atténuatif et conjectural, n'ont rien de singulier, ils ne diffèrent en rien de l'emploi temporel, quand le FS réfère à un procès postérieur au moment de l'énonciation. Les emplois d'atténuation et conjectural sont considérés comme modaux, car le temps futur n'indique pas un fait situé dans l'avenir, mais au présent. Il suffit de remplacer le futur par le présent pour voir que la référence temporelle ne change pas.

Gérard Joan Barceló et Jacques Bres (2006) considèrent également comme modaux seulement ces deux emplois ; dans tous les autres cas, l'interprétation particulière résulte du cotexte et le FS reste toujours un temps de l'époque future. Dans (1a) par exemple, c'est la situation discursive qui entraîne la valeur impérative ; l'énoncé est un ordre « parce que le locuteur a l'autorité nécessaire (ou croit l'avoir) pour que son interlocuteur se conforme à sa vision de l'avenir (exprimée par le FS) », à cela s'ajoute encore l'intonation descendante (Barceló, Bres, 2006 : 105).

Pour Nicole Le Querler (1996 : 65), l'ordre fait partie des modalités intersubjectives qui indiquent le rapport entre le locuteur et un autre sujet à propos du contenu propositionnel. Le futur est considéré comme un marqueur de modalité de l'ordre au même titre que l'impératif (1996 : 101). En comparant différentes pé-

riphrases de l'énoncé *Prends le train de 11 heures*, Le Querler constate que celles avec le futur (*Tu prendras le train de 11 heures*) et le présent (*Tu prends le train de 11 heures*) sont nettement impératives (1996 : 102). En indiquant l'ordre, l'impératif situe la réalisation du procès dans l'avenir. Il suffit que le FS, qui localise le procès également après le moment d'énonciation, soit employé dans un contexte particulier pour qu'il exprime, lui aussi, un ordre.

Le FS injonctif commute facilement avec l'impératif ; ainsi par exemple, dans le Décalogue, selon la traduction apparaît soit le FS soit l'impératif :

(2a) *Tu sanctifieras le jour du Seigneur.*

(2b) *Souviens-toi du jour du repos, pour le sanctifier.*

(3a) *Tu honoreras ton père et ta mère.*

(3b) *Honore ton père et ta mère.*

Par conséquent, si on adopte une définition plus large de la modalité, comme celle qui est proposée par Le Querler, il faut considérer le FS injonctif comme un emploi modal à part entière.

2. Le FS injonctif

Selon la situation, les relations entre les interlocuteurs et l'intonation, le FS injonctif peut exprimer toutes les nuances de l'ordre, une suggestion, un conseil ou une invitation. Le FS peut acquérir la valeur injonctive si le locuteur jouit d'une autorité suffisante pour pouvoir imposer sa volonté à l'interlocuteur. Il s'agit par exemple des relations qui existent entre les adultes et les enfants (parents et enfants, enseignant et élèves) ou entre les supérieurs et leurs subalternes.

L'interprétation injonctive devient impossible lorsque l'interlocuteur ne peut pas contrôler le procès ou lorsque sa réalisation ne dépend pas de lui :

(4) *On te jugera et tu iras en taule.*

(5) *Dans quelques jours, tu iras mieux.*

D'autre part, le FS garde sa valeur descriptive de base lorsque le locuteur, en employant la deuxième personne, imagine ce que l'interlocuteur fera dans l'avenir :

(6) *Ah ! bientôt, je te l'annonce, fierté et larmes de joie, tu présideras à Urql des colloques Chateaubriand et **tu feras** des conférences qui auront beaucoup de succès sur l'Enchanteur et ses Madames. (J. d'Ormesson, *La Douane de mer*, p. 137)*

En comparant le FS injonctif et l'impératif, Andrée Borillo (2005) constate qu'avec ce premier, l'acte de langage est moins directif et moins autoritaire. On peut négliger la phase préparatoire, les conditions qui doivent être remplies et passer directement à l'essentiel, c'est-à-dire à l'action à accomplir. Pour Riegel *et al.* (1994 : 314), l'ordre exprimé au FS est moins strict en raison de l'incertitude inhérente au futur. Cet argument est critiqué par Lilian Stage (2002 : 53), qui observe que l'impératif situe l'action dans l'avenir de la même façon que le FS, les deux formes impliquent donc une part d'incertitude quant à la réalisation de cette action. Stage reprend la remarque de Le Querler, selon qui l'impératif lui-même n'a pas de force persuasive parce qu'elle résulte des relations entre le locuteur et l'interlocuteur (1996 : 65). Par conséquent, l'ordre au FS n'est pas plus ou moins catégorique en comparaison avec l'impératif ; sa force, comme d'ailleurs la force de l'ordre à l'impératif, dépend de la situation d'énonciation.

En général, le FS injonctif est traduit en polonais par le verbe correspondant au futur. On peut également relever des cas où dans la version polonaise apparaît l'impératif sans qu'il y ait une différence notable par rapport au futur :

- (7) *Laure, il est encore possible que le patron revienne ce soir. Il n'a pas dit où il allait. Vous lui **parlerez** pour l'étuve, et pour les repiquages, enfin pour tout.* (G. Duhamel, *Chronique des Pasquier*, 4. *La Nuit de la Saint-Jean*, p. 57)
*Lauro, możliwe, że szef jeszcze wróci dziś wieczorem. Nie powiedział, dokąd idzie. **Pomów** z nim o sterylizatorze i preparatach, słowem, o wszystkim.* (p. 249)²

Dans certains contextes, la valeur injonctive se mêle de l'atténuation ; il s'agit plus d'une suggestion, d'une invitation ou d'une excuse. La force de l'injonction diminue à mesure que diminue l'autorité du locuteur :

- (8) *Maintenant, attention, Suzanne ! Il nous faut aller à pied jusqu'à la Cavée des Portes, qui est dans le haut du pays. Vous **au**rez la bonté de me donner le bras. Ce n'est pas une faveur, c'est pour vous épargner les difficultés de l'ombre.* (G. Duhamel, *Chronique des Pasquier*, 9. *Suzanne et les jeunes hommes*, p. 99)
*Teraz uwaga, Zuzanno. Musimy iść piechotą aż do samego Cavée des Portes, położonego w górnej części okolicy. **Będzie** pani tak dobra i poda mi ramię. Nie jest to żaden dowód laski, to dla oszczędzenia pani trudności, które stwarza brak światła.* (p. 82)
- (9) — *Salut ; entre par ici, dit Lambert joyeusement. Tu **excuseras** ce bordel : je n'ai pas eu le temps de faire de l'ordre.* (S. de Beauvoir, *Les Mandarins*, p. 242)

² Les références bibliographiques des traductions polonaises se trouvent à la fin de cet article.

- *Witaj! Wejdz, proszę, tedy* — powitał go radośnie Lambert. — **Wybacz mi balagan, nie zdążyłem zrobić porządku.** (p. 325)
- (10) — *Vous devez mourir de soif, ajouta-t-elle en entraînant Henri vers le buffet où Julien, seul en face de deux serveurs, vidait une coupe de champagne.*
 — *Tu m'excuseras, je n'ai rien entendu, dit-il d'une voix bruyante. Moi, si je suis venu, c'est pour me saouler gratis.* (S. de Beauvoir, *Les Mandarins*, p. 266)
 — *Pewno umierasz z pragnienia* — dodała, pociągając go za sobą do bufetu, gdzie Julien, sam w towarzystwie dwóch lokajów, pił szampana.
 — **Wybaczysz, że cię nie słuchałem** — zawołał krzykliwie. — *Przyszedłem tu tylko po to, żeby się za darmo uchlać.* (p. 358)

Dans ces situations, le locuteur emploie le FS dans l'intention d'influencer l'interlocuteur, de l'amener à accepter ce qu'il lui demande, mais il se place dans la position inférieure par rapport à lui. De cette façon, l'interlocuteur est tout à fait libre de ne pas tenir compte de cette demande sans que cela ait une conséquence négative pour lui. L'alternance du futur et de l'impératif dans la traduction de tels emplois, notamment dans les exemples (9) et (10) où la même construction *tu m'excuseras* est rendue chez le même traducteur tantôt par l'une, tantôt par l'autre forme, met en évidence, une fois de plus, l'importance du contexte dans l'interprétation des temps verbaux.

Le FS injonctif de certains verbes comme: *convenir, remarquer, noter, comprendre*, etc. sert à attirer l'attention de l'interlocuteur sur un fait particulier et, en même temps, de l'amener à approuver son action ou accepter son argumentation.

- (11) *Sur un simple adjectif, cette amitié magnifique s'est rompue, ce qui ne plaide guère, vous en **convienzrez**, en faveur de la politique.* (M. del Castillo, *La Nuit du décret*, p. 342)
*Owa wspaniała przyjaźń rozleciała się z powodu jednego przymiotnika, co, **zgodzi się** pan ze mną, nie przemawia bynajmniej na korzyść polityki.* (p. 271)

Ces verbes jouent également le rôle d'élément de cohésion, qui devient encore plus apparent quand ils sont employés avec le pronom indéfini *on*. Ils apparaissent surtout dans le discours savant ou officiel, et présentent une sorte d'instruction sur la manière dont le texte doit être interprété. Ils mettent en relief les éléments les plus importants ou ils permettent de justifier et d'expliquer certains procès.

- (12) **On remarquera** aussi bien que ce n'est pas dans le refus nietzschéen des idoles que le meurtre trouve sa justification, mais dans l'adhésion forcenée qui couronne l'oeuvre de Nietzsche. (A. Camus, *L'Homme révolté*, p. 101)
Trzeba również zauważyć, że zabójstwo nie znajduje usprawiedliwienia w nietzscheańskim odrzuceniu idoli, lecz w szaleńczej zgodzie, która jest koroną dzieła Nietzschego. (p. 98)

- (13) *La révolte de Spartacus à la fin du monde antique, quelques dizaines d'années avant l'ère chrétienne, est à cet égard exemplaire. On notera d'abord qu'il s'agit d'une révolte de gladiateurs, c'est-à-dire d'esclaves voués aux combats d'homme à homme et condamnés, pour la délectation des maîtres, à tuer ou à être tués.* (A. Camus, *L'Homme révolté*, p. 139)
Powstanie Spartakusa u końca świata antycznego, kilka dziesiątków lat przed erą chrześcijańską, jest pod tym względem przykładowe. Podkreślmy, że chodzi tu o bunt gladiatorów, to znaczy niewolników przeznaczonych do walki człowieka z człowiekiem i dla przyjemności panów skazanych na zabijanie albo śmierć. (p. 137)
- (14) *La guérison est si rapide que si plusieurs personnes n'avaient, comme moi, vu le patient la veille, j'en arriverais presque à douter d'avoir traité un véritable cas de peste. On comprendra que cette nuit passée auprès de mon premier pestiféré ait été pour moi pleine d'anxiété.* (P. Deville, *Peste & Choléra*, p. 125)
Powrót do zdrowia nastąpił tak szybko, że gdybym wraz z kilkoma osobami nie widział pacjenta poprzedniego dnia, miałbym wątpliwości, czy był to przypadek dżumy. Można się domyślać, jak bardzo niepokoiłem się tej nocy, którą spędziłem przy swoim pierwszym pacjencie. (p. 108)

Dans la traduction en polonais, le futur est employé seulement avec le sujet personnel comme dans (11). La forme impersonnelle avec le pronom *on* exclut le futur en polonais. On lui substitue les constructions impersonnelles qui indiquent l'obligation : *trzeba* et *należy* (qui semblent être le meilleur équivalent), l'impératif ou la construction impersonnelle de possibilité : *można*. L'impératif exprime de façon explicite la valeur injonctive du FS. La première personne du pluriel englobe le locuteur et les interlocuteurs, mais dans la version française, le pronom *on* se rapporte seulement à ces derniers. Le locuteur a déjà noté, remarqué ou compris les procès dont il parle.

Quant à la construction de « *można* + infinitif du verbe P », Bronisława Ligara (1997 : 238) a relevé son équivalence avec la structure « *on* + 3^e personne du singulier du verbe P ». Bien que « *on* + 3^e p. sing. P » ne contienne aucun élément modal explicite, il est régulièrement traduit en polonais par la construction modale avec *można*, et inversement, la construction avec *można* est habituellement traduite en français par « *on* + 3^e p. sing. P ». Selon Ligara, le parallélisme entre l'opérateur modal *można* et le caractère habituel des énoncés avec le pronom indéfini résulte de la relation étroite entre la modalité, les quantificateurs et l'aspect (cf. Kleiber, 1983). La possibilité exprimée par l'opérateur *można* se combine avec le quantificateur existentiel exprimé par le pronom impersonnel *on* (*certain*s, *quelques-uns*) et l'aspect habituel (*parfois*, *quelquefois*, *généralement*).

3. Le FS conjectural

Le futur conjectural est largement décrit dans la majorité des travaux et des grammaires ; parfois on souligne qu'il s'agit d'une forme rare, peu utilisée, qui est en train de disparaître. Ce qui n'empêche pas de le mentionner avec les mêmes exemples intarissables de Proust. Il est vrai qu'il n'y a pas beaucoup d'autres exemples contemporains : Stage (2002) en a relevé dans le corpus de *Frantext* six pour tout le XX^e siècle, tous avec le verbe *être* à la troisième personne dans la construction présentative *ce sera*. Le fait que le FS modal ne soit pas employé dans la langue courante a été démontré dans les analyses de David L. Gobert et Véronique Maisier (1995). Dans leurs questionnaires, le FS conjectural n'a été utilisé pas une seule fois de façon spontanée. Quand le questionné avait un choix entre plusieurs possibilités, le FS n'a été choisi que dans 31% des cas (il s'agissait d'expliquer l'absence d'une personne avec 4 réponses possibles : *il est sans doute malade, il sera malade, il doit être malade* ou *autre*). On pourrait avoir l'impression que la place accordée au FS conjectural dans les grammaires est démesurée par rapport à son emploi réel dans la langue (vu sa fréquence, le FS conjectural est pratiquement inexistant). Certains grammairiens forgent des exemples comme s'ils voulaient démontrer que la forme du FS conjectural est malgré tout vivante. Il s'agit non seulement des travaux plus anciens, mais aussi des articles récents de Patrick Morency (2010) et Andrée Borillo (2005). Ils proposent des exemples avec les verbes *être* ou *avoir* ou avec d'autres verbes encore, aussi bien pour indiquer une supposition que pour exprimer l'évaluation approximative :

- (15) *Cher ? pas tellement... ça ira chercher dans les mille francs.* (Borillo, 2005 : 41)
- (16) *Vous avez tort ! cette tour, elle fera bien 300 mètres !* (Borillo, 2005 : 41)
- (17) [médecin, avant les résultats du laboratoire] *Vous aurez la grippe, monsieur.* (Morency, 2010 : 207)
- (18) [on appelle Sophie au téléphone, qui ne répond pas] *Elle prendra son bain.* (Morency, 2010 : 207)

Seulement là, une fois de plus, il est difficile de trouver ce type d'énoncés produits spontanément. Nous avons consulté *Frantext* et différents moteurs de recherche Internet, et nous n'avons pas trouvé d'exemples où ces verbes soient employés avec un sens conjectural. Il faut donc conclure que le FS conjectural est une forme qui en ce moment est virtuelle ou potentielle. Si on en avait besoin, on pourrait l'employer pour exprimer la supposition concernant le présent. Reste à savoir pourquoi elle n'est pas exploitée ; c'est une question à laquelle, pour le moment, nous ne sommes pas capable de répondre. Dans d'autres langues romanes, le FS conjectural est bien vivant, surtout en espagnol où il peut être appliqué à tous les verbes, mais

aussi en italien ou en portugais pour les verbes *avoir* et *être*. Par rapport à ces langues, en français, il n'y a pas d'autre forme particulière pour exprimer la conjecture qui concurrence le futur. Bien sûr, on emploie les constructions avec le verbe *devoir* ou avec des adverbess modaux, mais ailleurs, elles sont aussi employées. D'autre part, aucun autre emploi du FS ne bloque la valeur épistémique.

Pour expliquer cet emploi, on se sert souvent de l'argument de vérification ultérieure : le futur n'a pas pour fonction de situer dans l'avenir le fait décrit, parce que celui-ci fait partie du présent, mais il permet de repousser vers l'avenir la vérification de l'hypothèse qui le concerne (Martin, 1981). Cette explication convient parfaitement aux situations où quelques instants plus tard, il est possible de vérifier si cette hypothèse a été bien fondée ou non. Mais il n'en est pas toujours ainsi, surtout s'il n'y a personne qui puisse la confirmer. D'autre part, le futur conjectural se combine mal avec des expressions qui renvoient explicitement à un moment futur où une telle vérification devrait avoir lieu (cf. Bravo, 2008). Dans :

(19) ?? *On sonne, ce sera le facteur, tu verras (quand tu auras ouvert la porte).*

le futur *sera* acquiert la valeur temporelle en raison de la présence d'un autre futur.

Pour expliquer de quelle façon le FS indique un sens conjectural, il faut prendre en considération que, lorsque le locuteur emploie le futur au lieu du présent, il crée un écart temporel fictif entre le fait décrit et le moment où il parle. Cet écart lui permet d'exprimer, comme le dit Vet (2003), une sorte de réserve par rapport à la valeur de vérité contenue dans son énoncé. La forme verbale du futur sert à « signaler à l'interlocuteur que la vérité de la proposition a été obtenue par inférence » (Vet, 2003 : 233) sur la base des indices contenus dans la situation. À partir d'une perception sonore ou visuelle, ou à partir d'un constat, on formule une hypothèse pour en expliquer la cause probable. Dans (1g), en entendant la cloche des morts, Madame Octave se demande pour qui elle peut être destinée et, se souvenant de la mort de Madame Rousseau, elle avance une supposition exprimée par le FS : *ce sera pour Mme Rousseau*.

En polonais, le futur conjectural est employé avec les verbes *être* (*być*) et *avoir* (*mieć*). Cet emploi est courant, il apparaît aussi bien dans la langue parlée que dans des textes littéraires.

(20) *Kiedy go poznałam, już był na emeryturze. Teraz **będzie miał** około osiemdziesiątki.*

*Quand je l'ai connu, il était déjà à la retraite. Maintenant il **doit avoir** quatre-vingts ans.*

Les rares exemples du FS conjectural français relevés dans le corpus littéraire ont été traduits en polonais à l'aide des moyens qui servent en général à exprimer

la modalité épistémique, à savoir : le verbe *być* au futur, le verbe *musieć* au présent ou différentes particules modales accompagnées du pronom démonstratif *to* (*ce*) avec l'omission du verbe :

- (21) *Geneviève m'appela vers onze heures, en me disant qu'on marchait dans la cour. Je lui répondis que j'y allais.*

— **Ce sera** Jean, qui est inquiet à cause des javelles. (H. Bosco, *Le Mas Théotime*, p. 144)

Geneviève zawołała do mnie około jedenastej, że ktoś chodzi po podwórzu. Odpowiedziałem jej, że tam idę.

— **To pewno** Jan, niepokoi się o serty. (p. 145)

- (22) *Marthe dit :*

— *Tout à l'heure j'ai entendu du bruit, en haut, du côté des granges. Pourtant c'est moi, ce soir, qui ai mis à la porte les gendarmes ; et j'avais fermé à clef.*

— *Tu es allé voir ? demanda Jean.*

— *Naturellement... Mais je n'ai rien trouvé...*

— **Ce sera** un rat...

Jean avait dit cela timidement ; mais personne n'ajouta un mot. (H. Bosco, *Le Mas Théotime*, p. 210)

— *Słyszałam przed chwilą jakiś hałas na górze, od strony stodoły — powiedziała Marta.*

— *A przecież sama wieczorem wyprosiłam żandarmów i strych zamknęłam.*

— *Chodziliście tam? — zapytał Jan.*

— *Naturalnie... ale nic nie znalazłam...*

— **Może to** szczur...

Jan powiedział to nieśmiało, ale poza nim nikt się nie odezwał. (p. 213)

- (23) — *Françoise, mais pour qui donc a-t-on sonné la cloche des morts ? Ah ! mon Dieu, ce sera pour Mme Rousseau. Voilà-t-il pas que j'avais oublié qu'elle a passé l'autre nuit.* (M. Proust, *À la recherche du temps perdu. Du côté de chez Swann*, p. 55)

— *Franciszko, dla kogo to dzwoniłi pozgonne ? Och, Boże, to pani Rousseau... Toć ja zapomniałam, że ona umarła zeszłej nocy.* (p. 84)

- (24) — **Ce sera** le chien de Mme Sazerat, disait Françoise, sans grande conviction, mais dans un but d'apaisement et pour que ma tante ne se «fende pas la tête».

— *Comme si je ne connaissais pas le chien de Mme Sazerat ! répondait ma tante dont l'esprit critique n'admettait pas si facilement un fait.*

— *Ah ! ce sera* le nouveau chien que M. Galopin a rapporté de Li-sieux. (M. Proust, *À la recherche du temps perdu. Du côté de chez Swann*, p. 58)

— **To będzie** pies pani Sazerat — mówiła Franciszka bez wielkiego przekonania, ale dla uspokojenia cioci i aby jej oszczędzić „łamanie sobie głowy”.

— Tak jakbym ja nie знаła psa pani Sazerat! — odpowiadała ciocia, której zmysł krytyczny nie przyjmował faktu tak łatwo.

— A, **to będzie** nowy pies, którego pan Galopin przywiózł z Lisieux. (p. 87)

- (25) *Ce coquin ne m'a pourtant pas dit le nom de la personne qui fait l'offre ! Ce sera M. Valenod qui voit dans mon exil à Verrières l'effet de sa lettre anonyme.* (Stendhal, *Le rouge et le noir*, p. 137)

Hultaj nie wymienił osoby czyniącej tę propozycję! — myślał Julian.

— **To z pewnością** Valenod, który wygnanie moje uważa za następstwo anonimu. (p. 68)

- (26) *Ses yeux, errant dans la campagne du côté du bas Pô et de Ferrare, remarquèrent par hasard une lumière excessivement petite, mais assez vive, qui semblait partir du haut d'une tour. Cette lumière ne doit pas être aperçue de la plaine, se dit Fabrice, l'épaisseur de la tour l'empêche d'être vue d'en bas ; ce sera quelque signal pour un point éloigné.* (Stendhal, *La Chartreuse de Parme*, p. 324)

Oczy jego, błądzące po okolicy dolnego Padu i Ferrary, zauważyły przypadkiem bardzo małe, ale dość żywe światelko, biegnące jak gdyby z wysokiej wieży. „Tego światła nie widać z równiny — zauważył Fabrycy — gruby mur nie pozwala go dojrzeć; **to musi** być jakiś sygnał na odległość.” (p. 151)

L'absence du verbe *być* (*être*) dans la version polonaise résulte de la tendance générale en polonais à omettre ce verbe après le pronom démonstratif *to* (*ce*). Les adverbes modaux employés : *z pewnością*, *pewnie*, *być może* indiquent tous les degrés de certitude du locuteur. Selon Jerzy Bralczyk (1978), l'adverbe *z pewnością* exprime le plus haut degré de certitude, *pewnie* le degré moyen et *być może* le degré faible de certitude. Le choix de l'adverbe dépend du contexte, dans (22), par exemple, le locuteur (Jean) parle de sa supposition timidement, ce qui justifie la décision du traducteur d'affaiblir le degré de certitude. Le verbe *musieć* exprime une très forte hypothèse, qui résulte d'un processus mental complexe basé sur des prémisses. Dans (26), Tadeusz Żeleński (Boy) a opté pour ce verbe parce que la phrase reproduit explicitement le processus mental qui a conduit le locuteur à la conclusion quant à la signification de la lumière aperçue dans le lointain. Il faut cependant remarquer que la traduction du futur conjectural par le verbe *musieć* est exceptionnelle : la tournure *to musi być* est assez catégorique en polonais et indique un degré de certitude particulièrement élevé. On peut même observer une certaine tendance à éviter cette tournure dans la traduction en polonais de *ce (ça) doit être* pour la remplacer par *to pewnie*, *to zapewne*, *widocznie*.

Dans (23), *ce sera* est traduit par le pronom *to*, sans verbe et sans aucun autre élément épistémique. La phrase est inachevée avec l'intonation suspendue à l'oral et les points de suspension à l'écrit, ce qui laisse supposer une certaine hésitation. Cependant, il est difficile de dire qu'elle exprime la modalité épistémique de la même façon que le FS conjectural.

4. Le FS d'atténuation

Le FS atténuatif (de discrétion) est employé avec des verbes performatifs à la première personne : *je (vous) / (te) dirai, je vous / t'avouerai, je ne vous / te cacherais pas, je vous / te ferai remarquer, je vous / te demanderai, je me permettrai de dire, j'oserai dire*, etc. Le locuteur s'en sert pour modérer ce qu'il a à dire, pour ne pas paraître trop catégorique ou brutal. Pour Borillo (2005 : 37), c'est « une façon adoucie d'exprimer une vérité difficile à dire ou un point de vue » qui pourrait déplaire ou blesser. Paul Imbs (1968 : 52) distingue l'atténuation polie et l'atténuation prudente. Dans le premier cas, l'emploi du futur implique un intervalle de temps entre le moment de l'énonciation et le moment de l'action dans l'avenir qui symbolise l'écart entre la « pensée brute et son expression ». Cet écart rend possible une intervention éventuelle de l'interlocuteur qui pourrait faire obstacle à l'énonciation (Martin, 1981).

On considère aussi comme atténuatifs des énoncés de type :

- (27) *Ce sera tout, madame ?* (dans un magasin)
To wszystko, proszę pani ?

où le verbe performatif est absent (ou implicite). Vet (2003 : 232) remarque que l'acte de parole est ici réalisé par l'interrogation exprimée par l'intonation de la phrase.

Dans (1f) et (27), en employant le futur, le locuteur cherche à modérer ses paroles par égard à son interlocuteur : il évite d'exprimer son mécontentement de façon directe ou il donne à l'interlocutrice la possibilité de demander encore quelque chose, au cas où elle l'oublierait.

Dans le cas de l'atténuation prudente, le locuteur s'intéresse moins à l'interlocuteur ; il emploie le futur pour garder une certaine réserve, une réticence à l'égard de son propre jugement et de ses paroles. La réserve peut être réelle ou feinte. Pour définir un phénomène, il veut employer le mot adéquat, mais s'il n'arrive pas à trouver le terme exact, il se contente d'une appellation provisoire (cf. Imbs, 1968 : 53). Avec le futur, on peut également faire semblant de ne pas prendre entièrement en charge ce que l'on dit, de se distancier de ses propres paroles ; on le fait par modestie, par politesse, par précaution, lorsqu'on n'est pas sûr si le mot employé

correspond bien au fait décrit. L'écart instauré par la forme du FS laisse la place à une éventuelle rectification.

- (28) *Enfin, l'essentiel de cette contradiction réside dans ce que j'appellerai l'esquive parce qu'elle est à la fois moins et plus que le divertissement au sens pascalien.* (A. Camus, *Le Mythe de Sisyphe*, p. 21)
Istota sprzeczności kryje się wreszcie w tym, co nazwę unikiem, ponieważ jest to i mniej, i więcej niż rozrywka w sensie pascalskim. (p. 70)

Ainsi, dans (28), le locuteur se garde d'employer directement le terme *esquive*, certainement par précaution, car il essaie tout de suite après de justifier son choix.

Le verbe *dire* s'emploie fréquemment au futur dans la tournure *je dirai même* pour renchérir sur ce que l'on vient de déclarer et pour pouvoir risquer un terme plus précis, plus fort ou plus osé. L'emploi du futur permet d'adoucir la force du jugement au cas où celui-ci se révélerait exagéré. Dans (29), le locuteur va jusqu'à qualifier la certitude de Vankemmf d'absolue, mais avec le futur, il donne l'impression de garder une certaine réserve par rapport à cette constatation peut-être trop poussée.

- (29) *Vankemmf a mieux que de l'espoir. Il a une certitude et je dirai même une certitude absolue. Moi qui n'ai aucune certitude, je suis beaucoup plus... joyeux que Vankemmf.* (G. Duhamel, *Chronique des Pasquier. 3. Vue de la terre promise*, p. 152)
Vankemmf posiada coś więcej niż nadzieję. Posiada on pewność, powiedziałbym nawet — najzupełniejszą pewność. A ja, nieposiadający żadnej pewności, jestem o wiele... weselszy od Vankemmefa. (p. 129)

La traduction du FS d'atténuation en polonais n'est pas régulière. Dans le cas d'atténuation polie, le verbe équivalent employé au futur est le plus fréquent (exemple 30), mais on relève également des exemples avec le verbe équivalent au présent ou avec le verbe *musieć*. L'emploi du présent ôte à l'énoncé tout son caractère atténuatif, comme dans (31), où le choix du verbe *oświadczać* (*déclarer*) au présent rend cet énoncé particulièrement catégorique, presque agressif. La construction avec le verbe *musieć* est un autre moyen qui permet au locuteur de se distancier de son énoncé (exemple 32). De cette façon, il peut communiquer des faits, pas toujours agréables pour son interlocuteur, comme si cela ne dépendait pas de sa volonté (Ligara, 1997 : 113).

Quant à la locution *ce sera tout*, le verbe *être* après le démonstratif *to* (*ce*) est le plus souvent omis (exemple 27).

- (30) — *Don Avelino plaisantait ?*
 — *Eh bien ! je vous avouerai que nous n'avons jamais réussi à trancher ce point.* (M. Del Castillo, *La Nuit du décret*, p. 60)

- *Czy Don Avelino żartował?*
 — *Cóż, **przyznam się** panu, że nigdy nie udało nam się rozstrzygnąć tej kwestii.* (p. 47)
- (31) — *Dans l'autre série, la culture est atténuée par l'iode ioduré. Pour aller au plus court, monsieur le directeur, je vous **dirai** donc que je viens de faire détruire les mille ampoules et qu'il me faut tout recommencer.* (G. Duhamel, *Chronique des Pasquier*. 8. *Le Combat contre les ombres*, p. 89)
 — *W drugiej serii kultura jest osłabiona przy pomocy roztworu jodu w jodku. Krótko mówiąc, panie dyrektorze, **oświadczam**, że kazałem zniszczyć te tysiąc ampulek i że muszę wszystko zacząć na nowo.* (p. 293)
- (32) — *En ce qui me concerne, je vous **avouerais** que je symbiosais... faute de mieux. En tout cas, je puis dire que j'ai toujours préféré la collaboration d'un tiers aux joies décevantes du narcissisme et que le rêve que j'ai fait la nuit dernière...* (M. Dekobra, *La Madone des sleepings*, p. 16)
 — *Co do mnie, **muszę się przyznać**, że godziłam się na ową symbiozę... w braku czegoś lepszego. W każdym razie mogę śmiało powiedzieć, że zawsze przedkładałam współpracę drugiego osobnika ponad zwodne rozkosze narcyzmu..., a ów sen, jaki miałam ostatniej nocy...* (p. 14—15)

L'expression *je vous (te) ferai remarquer* est traduite par tous les moyens évoqués ci-dessus. Cependant, étant donné son caractère causatif, elle peut être traduite également à l'aide des tournures impératives : *weź pod uwagę* (= *prends en considération*) ou *niech pan weźmie pod uwagę* (= *prenez en considération*), ou encore à l'aide de la formule de politesse *proszę* suivie de l'infinitif, qui, dans ce cas-là, devient une demande polie.

- (33) *Avouez que c'est révoltant.*
 — *Je **ferai** remarquer, hasarda Ferdinand, que je n'ai rien dit encore.* (G. Duhamel, *Chronique des Pasquier* 3. *Vue de la terre promise*, p. 137)
Przyznajcie, że to oburzające.
 — ***Proszę wziąć pod uwagę** — zaryzykował Ferdynand — że nie powiedziałem jeszcze ani słowa.* (p. 117)

Le FS d'atténuation prudente, quant à lui, peut être traduit en polonais par la forme correspondante au futur, mais il est le plus souvent traduit par le conditionnel (exemple 29). Le conditionnel est un moyen qui permet la non-prise en charge de l'information et une distanciation par rapport à ce que l'on dit. D'ailleurs, il peut s'employer dans les mêmes contextes que le FS.

- (29a) *Il a une certitude et je dirai / dirais même une certitude absolue.*
Posiada on pewność, powiem / powiedziałbym nawet — najzupełniejszą pewność.

Le conditionnel permet au locuteur de prendre toutes les précautions pour ne pas assumer le contenu de la proposition (cf. Abouda, 2001), et il le fait de façon plus nette que le FS. Si pour le FS, le mécanisme d'atténuation repose sur la distance temporelle, pour le conditionnel, il résulte du changement de l'univers (cf. Martin, 1983). La rupture avec le « moi-ici-maintenant » propre au conditionnel sert à souligner l'effet de réserve que souhaite exprimer le locuteur.

Dans la traduction du FS d'atténuation prudente apparaît également la construction avec le verbe *móc* à valeur aléthique :

- (34) — *Pourquoi as-tu fait ça ?*
La réponse de Brigitte fut vraiment très belle, émouvante, je dirai même.
 (R. Gary, *La Promesse de l'aube*, p. 229)
 — *Dlaczegoś to zrobiła?*
Odpowiedź Brigitte była doprawdy bardzo piękna. Mogę powiedzieć:
wzruszająca. (p. 155)

L'emploi de ce verbe indique qu'il existe des raisons objectives, des circonstances extérieures qui permettent la réalisation de l'action par le sujet modalisé (Ligara, 1997 : 192). De cette façon, le locuteur essaie de démontrer que son jugement et les termes employés sont tout à fait justifiés par la situation.

5. Conclusion

Comme le FS, le temps futur en polonais peut avoir la valeur modale épistémique, atténuative et injonctive. Le futur peut être employé pour traduire en polonais les valeurs modales du FS à l'exception du futur de cohésion. Cependant, très souvent, les traducteurs ont recours à d'autres moyens qui permettent de rendre le sens modal. Les moyens utilisés sont des marqueurs de la modalité morphologiques (temps et modes) et lexicaux (particules, constructions verbales et verbes modaux). Parmi les marqueurs morphologiques, le conditionnel est régulièrement employé pour exprimer l'atténuation prudente et l'impératif pour exprimer l'injonction. Le verbe modal *musieć* sert à exprimer l'atténuation polie, un peu moins souvent la valeur épistémique, et le verbe *móc* sert à exprimer l'atténuation prudente. Les constructions impersonnelles *trzeba*, *należy* et *można* permettent d'assurer la cohésion du texte dans la traduction du futur injonctif. Les particules modales (*pewnie*, *może*, *z pewnością*, etc.) sont employées pour marquer la modalité épistémique. Le choix du marqueur dans la traduction du FS en polonais dépend du contexte, mais plus d'une fois, la décision du traducteur est arbitraire.

Références

- Abouda Lotfi, 2001 : « Les emplois journalistique, polémique et atténuatif du conditionnel. Un traitement unitaire ». In : Patrick Dendale et Liliane Tasmowski, éd. : *Le conditionnel en français*. Paris : Klincksieck, 277—294.
- Barceló Gérard Joan, Bres Jacques, 2006 : *Les temps de l'indicatif en français*. Paris : Ophrys.
- Borillo Andrée, 2005 : « Parmi les valeurs énonciatives du futur, le futur conjectural ». In : Frédéric Lambert et Henning Nølke, éd. : *La syntaxe au cœur de la grammaire*. Rennes : Presses Universitaires de Rennes, 35—44.
- Bralczyk Jerzy, 1978 : *O leksykalnych wyznacznikach prawdziwościowej oceny sądów*. Katowice : Wydawnictwo Uniwersytetu Śląskiego.
- Bravo Ana, 2008 : *La perifrasis "ir a + infinitivo" en el sistema temporal y aspectual del español*. [Thèse de doctorat]. Universidad Complutense de Madrid.
- Gobert David L., Maisier Véronique, 1995 : « Valeurs modales du futur et du conditionnel et leurs emplois en français contemporain ». *The French Review*, 68 (6), 1003—1014.
- Imbs Paul, 1968 : *L'emploi des temps verbaux en français moderne*. Paris : Klincksieck.
- Kleiber Georges, 1983 : « L'emploi "sporadique" du verbe POUVOIR en français ». In : Jean David et Georges Kleiber, éd. : *La notion sémantico-logique de modalité. Actes du Colloque de Metz*. Paris : Klincksieck, 183—203.
- Le Querler Nicole, 1996 : *Typologie des modalités*. Caen : Presses Universitaires de Caen.
- Ligara Bronisława, 1997 : *Polskie czasowniki modalne i ich francuskie ekwiwalenty tłumaczeniowe*. Kraków : Universitas.
- Martin Robert, 1981 : « Le futur linguistique : temps linéaire ou temps ramifié? ». *Linguistics*, 64, 81—93.
- Morency Patrick, 2010 : « Enrichissement pragmatique du futur ». *Cahiers Chronos*, 21, 197—214.
- Riegel Martin, Pellat Jean-Christophe, Rioul René, 1994 : *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- Stage Lilian, 2002 : « Les modalités épistémique et déontique dans les énoncés au futur (simple et composé) ». *Revue Romane*, 37 (1), 44—66.
- Vet Co, 2003 : « Attitude, vérité et grammaticalisation: le cas du futur simple ». In : Mette Birkelund, Gerhard Boysen et Poul Søren Kjoersgaard, éd. : *Aspects de la modalité*. Tübingen : Max Niemeyer Verlag, 229—239.

Sources d'exemples

- Frantext* : <http://www.frantext.fr> (accessible : 14.03.2016).
- Beauvoir Simone de : *Mandaryni*. Tłum. Aleksandra Frybesowa i Ewa Krasnowolska. Warszawa : Wydawnictwo Czarna Owca 2009.
- Bosco Henri : *Stary dom*. Tłum. Stefania Zgórska. Warszawa : Instytut Wydawniczy «Pax» 1964.
- Camus Albert : *Człowiek zbuntowany*. Tłum. Joanna Guze. Warszawa : Muza 2002.

- Camus Albert: *Mit Syzyfa i inne eseje*. Tłum. Joanna Guze. Warszawa: Muza 2004.
- Castillo Michel del: *Noc ostatniego objawienia*. Tłum. Marian Leon Kalinowski. Warszawa: Czytelnik 1988.
- Dekobra Maurice: *Madonna ślippingów*. Tłum. Kazimierz Rychłowski. Warszawa: Alfa 1992.
- Deville Patrick: *Dżuma & cholera*. Tłum. Jan Maria Kłoczowski. Warszawa: Oficyna Literacka Noir sur Blanc 2014.
- Duhamel Georges: *Kronika Rodu Pasquier. Widok ziemi obiecanej. Noc świętojańska*. Tłum. Marta Higier-Łebkowska. Katowice: Książnica 1992.
- Duhamel Georges: *Kronika Rodu Pasquier. Cecylia wśród nas. Walka z cieniami*. Tłum. Marta Higier-Łebkowska. Katowice: Książnica 1992.
- Duhamel Georges: *Kronika Rodu Pasquier. Zuzanna i młodzieńcy. Męczeństwo Józefa Pasquier*. Tłum. Marta Higier-Łebkowska. Katowice: Książnica 1992.
- Gary Romain: *Obietnica poranka*. Tłum. Jerzy Pański. Kraków: Mediasat Poland 2004.
- Proust Marcel: *W stronę Swanna*. Tłum. Tadeusz Żeleński (Boy). Warszawa: MG, cop. 2013.
- Stendhal: *Czerwone i czarne*. Tłum. Tadeusz Żeleński (Boy). Kraków: Zielona Sowa 2002.
- Stendhal: *Pustelnia Parmeńska*. Tłum. Tadeusz Żeleński (Boy). Wrocław: Wydawnictwo Dolnośląskie 1996.